

PACK D'INFORMATIONS ET D'INSCRIPTION

Saison 2019-2020



Message des entraîneurs :

« La saison 2019-2020 est enfin là et tout le nouveau STAFF COACHING a hâte de vous retrouver/rencontrer ! Ce sport d'équipe mixte est accessible à tous, à partir de 10 ans et quel que soit le niveau ! Nous attendons de nos athlètes une **implication et une motivation maximale** afin d'assurer la réussite de leur équipe ».

Comment s'inscrire ?

1. Les modalités

Le pack d'inscription, disponible ci-après, est à rendre **complet** au plus tard le vendredi **18 octobre aux entraînements**. **Au-delà de cette date, aucune inscription ne pourra être prise en compte.**

Remarque : Nous serons présents lors de Rentrée en fête le dimanche 8 septembre à Orléans. Ce sera l'occasion pour vous de nous poser toutes vos questions !

2. Le dossier d'inscription

Lors de votre inscription, vous devrez nous remettre les documents suivants :

- ✂ Deux photos d'identité récentes (à coller dans les endroits prévus à cet effet)
- ✂ Une pièce d'identité recto verso (CNI, passeport, titre de séjour avec visa pour pays hors UE...)
- ✂ Un certificat médical mentionnant la « non contre-indication à la pratique du cheerleading en compétition » **pour tous les athlètes novices**. Sinon, (pour les anciens athlètes) voir page 2.
- ✂ Les pages suivantes (complétées et signées) de ce dossier : le questionnaire de santé pour les personnes concernées ; les bulletins d'adhésions FFFA et ASPTT ; le règlement intérieur de la section et son annexe (Code de conduite) **signés** ; le formulaire de la Sportmut si vous souhaitez adhérer à cette mutuelle des sportifs (en faire la demande à la secrétaire).
- ✂ Le paiement de l'adhésion (+ le chèque de caution de la veste si location : voir page 3)

Pour les anciens athlètes, étant donné que votre certificat médical est valable 3 ans, le dernier que vous nous avez fourni doit dater de septembre 2017 maximum. Dans ce cas, merci de compléter et nous remettre le questionnaire de santé ci-après. Sinon, merci de vous prendre rendez-vous dès à présent chez votre médecin traitant.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

3. Les dépenses

- Le tarif de l'adhésion est de **125€** pour **tous nos athlètes (juniors, séniors)**. Vous pouvez la payer
- Par chèque à l'ordre d'*ASPTT Orléans Cheerleaders* (paiement en 3 fois maximum). Si vous choisissez le paiement en plusieurs fois, les chèques doivent être remis en même temps que le pack d'inscription et seront encaissés à partir de mi-octobre.
 - En espèce (en une seule fois uniquement)
 - En chèques-vacances, coupons sport ou pass-loisirs

Pour le paiement, merci de **le remettre exclusivement à notre trésorière** Mme Tiphany DECHARD. Elle sera présente à la fin des entraînements du mardi 17 septembre au jeudi 17 octobre inclus.

↳ Pour les athlètes participant aux compétitions, il faudra **prévoir des frais supplémentaires** d'une valeur de **200€** maximum. Le montant exact sera établi à l'approche des compétitions

+ L'achat de la veste officielle du club : **30€** ; ou sa location : **10€** (plus d'informations ci-dessous).

↳ Entre **25€ et 40€** pour la participation (facultative) au weekend d'intégration. (Plus d'information page 6).

↳ Si en cours d'année nous faisons intervenir des entraîneurs internationaux, il est possible qu'une participation financière soit demandée à chaque athlète (**20€** maximum). Ces entraînements seront **obligatoires**.

*Nous vous rappelons qu'une fois le dossier d'inscription retourné, il n'y aura **pas de possibilité de remboursement de votre adhésion** !*

4. Les équipements

Tous les athlètes devront se présenter aux entraînements avec : un short (ne dévoilant pas le fessier), une brassière ou un marcel/tee-shirt près du corps, une paire de **basket blanche propre à semelles plates** (les **flyers** devront **obligatoirement investir dans des baskets professionnelles de cheerleading** : informations aux entraînements), une bouteille d'eau, les **cheveux attachés**, les **ongles coupés** et **tous les bijoux retirés** (seuls les piercings peuvent être recouverts d'un pansement). Les téléphones portables restent rangés dans vos sacs. Un **athlète ne respectant pas ces modalités ne sera pas accepté sur le praticable**.

Une tenue d'entraînement Nike aux couleurs et à l'effigie du club sera disponible prochainement à l'achat (non obligatoire ; informations aux entraînements).

Lors des compétitions, l'ensemble des athlètes devront porter la veste officielle du club. Pour cela, vous avez la possibilité de :

- **l'acheter au tarif de 30€**

- la louer au tarif de **10€ par compétition** (et 5€ par évènement : facultatif). Dans le cas de la location, un **chèque de caution de 30€** devra être remis en même temps que votre dossier d'inscription en début de saison (ordre : ASPTT Orléans Cheerleaders)

Concernant les **uniformes de compétitions**, ils seront prêtés à chaque athlète courant mars 2020. Un chèque de caution d'un montant de 125€ sera demandé à cette même période. L'uniforme est également disponible à l'achat, au prix de 120€.

5. Les entraînements

Nous vous rappelons que les **entraînements sont obligatoires** et des sanctions seront prises pour toute absence ou retard non justifiée/non justifiable aux entraînements¹. Le code de conduite de l'athlète (que vous trouverez à la fin de ce dossier) précise l'attitude que nous attendons de chacun de nos athlètes **sans exception**. Nous vous invitons donc à le lire avant de vous inscrire. Un **athlète qui s'inscrit est un athlète qui est prêt et motivé à s'engager pleinement au sein de l'équipe qui lui aura été défini, et ce, jusqu'à la fin de la saison 2019-2020 (fin juin)**.

En cas de **blessure** lors d'un entraînement, d'une compétition ou d'un évènement, vous aurez deux jours à compter de votre blessure afin de remplir la déclaration d'accident (fournie par l'entraîneur) et la remettre aux entraînements. Nous vous rappelons que si votre blessure vous le permet, **vous vous devrez d'assister aux entraînements afin d'observer**. La reprise de l'entraînement ne se fera que sur présentation d'une attestation médicale.

Détail des entraînements :

Le **partner stunt** est une branche du cheerleading qui se pratique avec trois athlètes : une base (porteur), une flyer (voltigeuse) et un spotter (il sécurise le partner stunt). Sénior ou junior, vous aurez la possibilité d'essayer cette discipline durant le créneau de partner stunt prévu à cet effet. Après sélection effectuée par l'entraîneur en début de saison (seulement 4 places de disponibles), vous participerez à une compétition internationale. Dans ce cas, votre présence sera obligatoire à chaque entraînement et aucun retard et/ou aucune absence ne sera toléré.

Ci-dessous, le **planning des entraînements de la saison 2019/2020** :

¹ Se référer au code de conduite de l'athlète

Tableau des entrainements du 17 septembre au 18 octobre 2019

	MARDI	JEUDI	VENDREDI
OLYMPE DE GOUGE	19H00 – 21H30 Entrainement cheerleading ouvert à tous (à partir du mardi 24 septembre)	20H00 – 21H30 Entrainement anciens du club (ou athlètes ayant déjà pratiqué le cheerleading au moins une année) + Entrainement junior (athlètes nés en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008)	Entrainement tumbling : <u>19H00 – 20H30</u> Entrainement partner stunt (entrainement ouvert à tous jusqu'au 18 octobre) <u>20H15 – 21H45</u>
GU STAPS		18H15 – 21H30 : Entrainement novices (athlètes n'ayant jamais ou très peu pratiqué le cheerleading)	

PHASE DE SELECTION : week-end du 19 et 20 octobre

Tableau des entrainements à partir du 21 octobre 2019

	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<p>Gymnase OLYMPE DE GOUGE Rue Edouard Branly, 45100 Orléans</p>	<p>Entrainement team Level 4 : <u>19H00 – 21H30</u></p> <p>Détail de l'entrainement : <u>19H00 – 19h30</u> : musculation <u>19H30 – 21H30</u> : cheerleading)</p>	<p>Entrainement junior (athlètes nés en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008)* surclassement possible : <u>20H00 – 21h15</u></p> <p><small>* sur proposition des entraineurs et accord des parents, il s'agit de monter l'athlète dans la catégorie supérieure (de mini à junior ou de junior à sénior). Il faudra alors obligatoirement obtenir un certificat médical d'un médecin du sport mentionnant « cheerleading en surclassement ».</small></p>	<p>Entrainement tumbling : <u>19H00 – 20H30</u></p> <p>Entrainement partner stunt : <u>20H15 – 21H45</u></p>
<p>Gymnase UFR STAPS (salle de gymnastique) allée du château, 45100 Orléans</p>		<p>Entrainement loisir : <u>18H15 – 20H00</u></p> <p>Entrainement team Level 4 <u>20H – 21H45</u> Détail de l'entrainement : <u>20H – 20h20</u> : Insanity <u>20H20 – 21H45</u> : cheerleading</p>	

STAFF COACHING



Marion et Johanne
Guiougou

HEAD COACH
TEAM LEVEL 4

☎ 06.03. 61.22.39
☎ 06.03. 61.22.46



Axel Serrié

COACH
PARTNER STUNT
&
COACH TEAM
LEVEL 4

☎
06.27.47.72.09



Cham
Maoulida

COACH TEAM
LOISIR &
EVENEMENTS

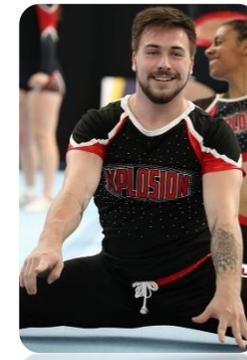
☎
07.60.42.65.91



Manoé
Carette

COACH TUMBLING
&
COACH JUNIORS

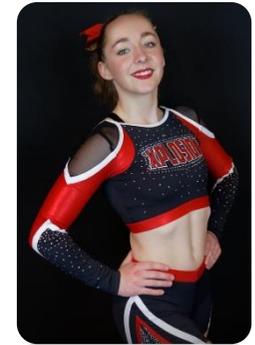
☎
06.78.71.62.63



Lucas Da
Silva

COACH TUMBLING

☎
06.88.14.23.29



Agathe
Flageul

COACH TUMBLING

☎
07.81.43.96.10

6. Les évènements importants de l'année

Nous vous remercions de bien vouloir noter et réserver les dates suivantes. Il s'agit des dates les plus importantes de ce début de saison.

Afin de sélectionner les athlètes de l'équipe compétition, un **entretien** sera prévu le **WEEKEND DU 19 ET 20 OCTOBRE**. La présence de tous les athlètes seniors est obligatoire sous peine de voir votre sélection compromise. (Un planning avec des propositions de dates et heures vous sera proposé ; il faudra compter 10 à 20 minutes).

A la suite des sélections, un **weekend d'intégration** sera organisé le **WEEKEND DU 26 ET 27 OCTOBRE**. Il s'agit d'un moment convivial où tous les athlètes, juniors et seniors, auront l'occasion de se rencontrer, de stunter, d'échanger etc. Ce weekend n'est pas obligatoire mais fortement recommandé par les entraîneurs car il permettra de souder les différentes équipes avant de commencer la phase des entraînements de compétitions. Toutes les modalités de ce weekend d'intégration vous seront données ultérieurement.

En ce qui concerne les **compétitions, elles sont obligatoires**. Chacun de nos athlètes seniors participera à au moins une compétition dans l'année :

- **Open de Cheerleading du Centre** (à Montargis) : **SAMEDI 2 MAI 2020**.
- **Elite Cheerleading Championship** (en Allemagne) : **JUIN 2020**

7. Quelques contacts et informations utiles

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente

Mlle Marion Guiougou

☎ 06.03. 61.22.39

✉ president.aspttcheerleading@gmail.com

Trésorière

Mlle Tiphany Déchard

☎ 06.88.68.13.16

✉ tresorier.aspttcheerleading@gmail.com

Secrétaire

Mlle Johanne Guiougou

☎ 06.03.61.22.46

✉ secretaire.aspttcheerleading@gmail.com

ASPTT ORLÉANS
CHEERLEADING
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies



CONTACTS

✉ xplosioncheerleaders.asptt@gmail.com

f Xplosion Cheerleaders d'Orléans

📷 xplosion_cheer_orleans

👤 Xplosion.cheer

Site internet :

<http://xplosioncheerleadersorleans.jimdo.com/>

Section :
CHEERLEADING

Mail : xplosioncheerleaders.asptt@gmail.com

Tél. : 06 03 61 22 46

Partie réservée à l'adhérent

• **Renseignements généraux**

Nom* :	Adresse* :
Prénom* :	
Date de naissance* :	Code postal* :
Sexe* <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Ville* :
Email* :	Téléphone :
Profession :	

Bénévole <input type="checkbox"/>	Fonction Publique (1) <input type="checkbox"/>	La Poste <input type="checkbox"/> id. RH (2) :
-----------------------------------	--	--

(*) Champs obligatoires (1) Fonction publique ou assimilé (entreprise publique, salarié d'association (2) Identifiant RH pour les postiers

• **Etat sportif**

<input type="checkbox"/> Licence délégataire – Numéro :	<input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Loisir
<input type="checkbox"/> Certificat médical du : ou <input type="checkbox"/> Renouvellement questionnaire de santé du : (réponse « NON » à toutes les questions) si vous avez déjà fourni un certificat médical au club il y a moins de 3 ans	

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur un fichier informatisé par la Fédération Sportive des ASPTT pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison. Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « Système d'information » de la Fédération Sportive des ASPTT. Ces données pourront être cédées à des partenaire commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres et sur internet (sites Internet, réseaux sociaux, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT

Autorisation

Je soussigné(e), M. ou Mme : _____ (représentant légal de : _____)

certifie (lui) donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison. »

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention chirurgicale médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'urgence est :

M. ou Mme :

Téléphone(s) :

Mail(s) :

Assurance

L'établissement d'une des deux licences FSASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative, mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT Premium est de 1,84 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties éventuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

Je soussigné(e), M. ou Mme :

reconnais avoir pris connaissance :

- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice disponible sur le site www.asptt.com)
- des statuts et du règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association).

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Refus d'assurance « Dommages corporels »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels ».

A :

le :

(Signature obligatoire du demandeur ou représentant)

Partie réservée au club

Type d'adhésion :

Création

Renouvellement

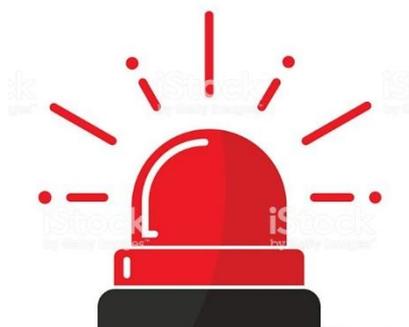
Cotisation à payer :

Type activité :	Montant :
<input type="checkbox"/>	

ASPTT ORLEANS – asptt.orleans@orange.fr – Tél. : 02 38 69 01 01 – 723 av. de la Pomme de Pin 45590 ST CYR EN VAL

FICHE D'URGENCE DE L'ATHLETE :

(NOM Prénom) _____



Personnes à joindre en cas d'urgence (à remplir même pour les majeurs) :

PERSONNE 1

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de téléphone fixe/travail :

PERSONNE 2

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de téléphone fixe/travail :

PHOTO

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Le présent règlement intérieur complète les statuts et le règlement intérieur de l'ASPTT ORLEANS.

Article 1- Adhésion

Pour devenir un membre adhérent à l'ASPTT Section Cheerleading, chaque postulant doit compléter un bulletin d'adhésion, approuver et signer les statuts et le règlement intérieur de l'Association ainsi que le règlement intérieur de la section Cheerleading, fournir un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du Cheerleading en compétition et payer une cotisation annuelle dont le montant est validé chaque année par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale de l'ASPTT ORLEANS.

Article 2- Respect du Règlement

L'adhérent et son représentant légal s'engagent à respecter le présent règlement (comprenant le Code de Conduite du Cheerleader, en annexe). En cas de non-respect et sur décision du Conseil d'administration, l'adhérent pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section sans remboursement partiel ou total de l'adhésion.

Article 3- Accès aux installations

Seuls les membres de la section (sauf accord des entraîneurs) sont admis dans les locaux pendant les heures d'entraînements.

Article 4- Déroulement des entraînements, compétitions et évènements

Les entraînements débutent en septembre et finissent en juin. En cas de blessure/maladie, l'athlète s'engage à fournir un certificat médical à ses entraîneurs précisant la durée de l'arrêt et la date de reprise estimée. Si sa blessure le lui permet, il est tenu d'assister (sans pratiquer) aux entraînements, ceci afin de ne pas prendre trop de retard sur ses coéquipiers et de faciliter son retour.

Les dates relatives aux camps, compétitions et évènements seront communiquées aux parents/athlètes au moins un mois à l'avance dans la mesure du possible. Il se peut toutefois que certaines dates soient transmises tardivement. En période de compétition, de vacances ou d'examen, les horaires pourront exceptionnellement être aménagés et les entraîneurs en aviseront les parents et athlètes concernés.

La participation des athlètes aux différentes compétitions est obligatoire. Les parents et les athlètes majeurs sont tenus de prendre note des dates afin de s'organiser. Les frais de déplacement pour les compétitions sont (dans la majorité des cas) à la charge de la section.

(Chaque athlète devra obligatoirement participer à aux moins trois évènements dans l'année (hors compétitions/concours) ; ces derniers nous permettent de financer les projets de la saison (déplacements pour les compétitions etc.) et ainsi de faire vivre la section).

Article 5- Règles de Sécurité

Les parents ou les responsables qui accompagnent les athlètes mineurs jusqu'aux installations doivent impérativement s'assurer de la présence d'au moins un membre du Comité de section. Ils ne doivent en aucun cas laisser les athlètes seuls dans ou devant le gymnase en l'absence de ce membre. De même, parents ou responsables viennent reprendre les athlètes dans le gymnase à la fin de l'entraînement.

Toute dérogation à ces règles de sécurité devra faire l'objet d'une décharge qui sera établie en début de saison.

A défaut, la section ne pourra être tenue responsable d'un athlète qui n'assisterait pas aux entraînements ou qui ne serait pas accompagné au gymnase comme décrit dans le présent article.

Article 6- Perte ou vol

Les athlètes doivent veiller à récupérer toutes leurs affaires à la fin de chaque entraînement. Il est recommandé de ne pas apporter de bijoux, de l'argent ou des objets de valeur au gymnase. A défaut, la section ne sera pas tenue responsable de la perte ou de la disparition d'effets personnels.

Article 7- Atteinte à la vie privée

La section s'engage à ne pas communiquer les informations personnelles des membres recueillies par la procédure d'adhésion.

Le présent règlement intérieur a été validé par :

- le Comité de la section Cheerleading de l'ASPTT ORLEANS, le 12 juillet 2018
- le Bureau de l'ASPTT ORLEANS, le 17 juillet 2018

Annexe au Règlement intérieur

CODE DE CONDUITE DU CHEERLEADER



Le code de conduite doit être respecté par **tous les cheerleaders**. Chaque cheerleader doit reconnaître son rôle et faire en sorte qu'il mène l'équipe **vers le succès avec l'esprit d'unité et d'équipe**, devenant un exemple à suivre par tous (coéquipiers, membres du club, ...).

Etre **responsable de ses actes** est impératif. En conséquence de quoi, si le code de conduite était transgressé :

- Le cheerleader devra en **rendre compte et rectifier la situation** auprès de ses entraîneurs (ou du Comité de section selon la gravité) lors d'une réunion prévue à cet effet. Cet entretien pourra se dérouler après un entraînement ou bien ultérieurement. Un compte-rendu écrit sera établi et transmis par mail au cheerleader. Il devra l'imprimer, le signer, et le **renvoyer au président de la section**.
- Si le problème persiste, **ou en cas de faute grave**, le cheerleader devra rendre compte de ses actes au Conseil d'administration de l'ASPTT. Un **renvoi temporaire ou définitif pourra être prononcé par ce dernier**. Dans ce cas, les frais d'adhésion ne seront **ni remboursés ni révisés**.

Sont considérées comme **fautes graves** :

- **Le manque de respect** (propos désobligeants, violence verbale ou physique, comportements abusifs pouvant porter atteinte à autrui ...) **envers ses entraîneurs et/ou les athlètes de la section et/ou personnes extérieures lors d'un entraînement, d'un événement, d'une compétition, ...** ainsi que sur les **réseaux sociaux**.
- **3 absences et/ou 3 retards non justifiés et/ou non justifiables**.
- **Le non-respect des statuts et du règlement intérieur de l'Association, du règlement intérieur de la section ainsi que du présent code de conduite du cheerleader**.
- Toute autre action pouvant **avoir des répercussions majeures et négatives pour l'organisation**.

Le plus haut niveau de performance est atteint lorsque mon équipe respecte le Code de Conduite.

Par conséquent, je déclare accepter de :

1. Participer à **tous les entraînements**. Si un événement m'en empêchait, je m'engage à **avertir au préalable** (au minimum 24h à l'avance et, au mieux, lors de l'entraînement précédant l'absence ou le retard), **mon entraîneur par mail, texto ou téléphone**. **En aucun cas je ne dois avertir mes coéquipiers sur les réseaux sociaux** : c'est à **mes entraîneurs** de le faire le jour même au début de la séance. En revanche, il est recommandé et préférable de prévenir mon Group Stunt par mail, texto ou téléphone). En avertissant mes entraîneurs avant la séance, **je leur permets de réajuster le programme d'entraînement et j'évite d'affecter l'équipe**.

2. Je suis conscient que **je dois me présenter de manière appropriée aux entraînements : cheveux attachés, sans bijoux, sans piercings (sauf si couverts d'un pansement) et sans faux-ongles (attention aux ongles trop longs !)**. Je dois porter des chaussures de sport adaptées au cheerleading (**baskets blanches, propres et à semelles plates**) ainsi qu'une **tenue près du corps** (l'idéal étant un short ne dévoilant pas le fessier et une brassière ou un marcel, non décolletés). Il est **interdit de fumer** pendant les entraînements, compétitions, animations et plus généralement à **chaque fois que je porte l'uniforme ou que je pratique le cheerleading**. Ainsi, je ne nuis pas à l'image du club et de l'athlète de manière générale.
3. Je suis conscient que **ma famille et mes résultats scolaires restent ma priorité**. En conséquence, **j'organiserai intelligemment mon emploi du temps** afin de maintenir mon engagement avec le club. Si je ne m'en sens pas capable, **je ne m'engage pas à être athlète au sein du club**.
4. Je suis conscient que mes **entraîneurs sont seuls juges pour définir mon niveau** ainsi que **mon poste dans le stunt** (base, front, back, flyer) **et si je suis capable de pratiquer une compétition** dans les meilleures conditions. Ainsi, ils peuvent **décider de me faire descendre d'un niveau/me faire changer d'équipe** si je ne suis pas à l'aise dans le niveau supérieur/l'autre l'équipe **et inversement**. Je suis conscient que même si je m'entraîne dans l'équipe depuis le début de la saison, **il n'est pas obligatoire que je participe à une quelconque compétition/animation** : jusqu'au dernier moment (y compris le jour J) **mes entraîneurs peuvent m'exclure de celle-ci si je venais à transgresser le code de conduite et/ou les règlements**. De surcroît, je mettrai toute mon équipe en péril ainsi que mes entraîneurs mais ne pourrai en vouloir **qu'à moi-même. EN AUCUN CAS JE NE SUIS INDISPENSABLE**. Dans tous les cas, je suis conscient que, quel que soit mon niveau/équipe, les exigences sont les mêmes.
Le **niveau des compétitions** ainsi que les éléments imposés dans chacun d'entre eux dépendent des **règlements de la Fédération**.
5. Je ne **comparerai pas mes aptitudes sportives avec un autre cheerleader de manière négative** (de vive voix, sur les réseaux sociaux ou autres supports - y compris ceux des autres clubs). **J'encouragerai toujours les autres membres de mon équipe** à atteindre leurs objectifs même si je n'arrive pas toujours à atteindre les miens comme prévu. Je soutiendrai et encouragerai toujours les athlètes de mon club même s'ils sont dans le niveau inférieur.
6. Par nature, **tout être humain est différent**. Chacun de nous est unique. Il est donc évident que je ne pourrai pas être ami avec tous les autres athlètes de mon équipe. En revanche, je suis conscient que **je pratique un sport d'EQUIPE** et donc devrais **penser EQUIPE avant de penser à moi-même : je n'entreprendrai aucun ragot** et ferai en sorte de **maintenir un esprit d'entente et de soutien avec tous mes coéquipiers**.
7. Je m'engage à établir une **bonne relation avec mes entraîneurs**. Pour cela, je n'hésiterai pas à leur faire part de mes interrogations, propositions, difficultés (échanges avant ou après l'entraînement ou sur rendez-vous). Mes entraîneurs seront **TOUJOURS A L'ECOUTE**, pour tenter de répondre à mes sollicitations et régler les difficultés avant que ces dernières ne s'enveniment.
8. Le Comité de section (président, vice-président, trésorier, secrétaire et secrétaire adjoint) ainsi que les membres actifs (entraîneurs, chargés partenariat et communication, ...) prennent des décisions mûrement réfléchies et non contestables.

DATE ET SIGNATURE DE L'ATHLETE : le ____/____/20____ à _____
